Centre de services scolaire des Hautes-Rivières
Québec

PROCÈS-VERBAL DU CA

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières tenue le **mardi 25 août 2026 à 19 h 30** à la salle Richelieu ABC du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, situé au 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu.

PRÉSENCES :	Marc-André Gauthier, président du CA Anne-Marie Noël, vice-présidente du CA Véronique Beaulac Mohammed Bouhrir (TEAMS) Josée Drouin Catherine Gérin Guy Lajoie Brigitte Marquis Valérie Matte Marie-Claude St-Onge Pascal Vaillancourt – administrateurs·trices
PERMANENCE :	Mario Champagne – directeur général par intérim Louise Berleur – directrice générale adjointe Sylvie Ménard – directrice générale adjointe Manon Ouellet – secrétaire générale
INVITÉS :	Geneviève Archambault – directrice des Services complémentaires et de l'adaptation scolaire Linda Bonneau – directrice du Service des ressources matérielles Alain Camaraire – directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire Nickolas Emery – directeur des Services éducatifs en formation Professionnelle Rosanne Fafard – directrice du Service des technologies de l'information Marie-Hélène Fournier – directrice des Services éducatifs en formation générale des adultes Alexandra Langlois – directrice du Service des communications Katleen Loiselle – directrice du Service des ressources humaines Julien Seguin – directeur du Service de l'amélioration continue et de l'approvisionnement Taïga Waelput-Lavallée, directrice du Service des ressources éducatives aux jeunes
ABSENCE :	Mathieu Jeanneau - administrateur

1. Présences et ouverture de la séance

L'avis de convocation, l'ordre du jour et les documents ayant été envoyés à tous les

MAG MAG MO MO

membres en respect de la *Loi sur l'instruction publique* et du *Règlement concernant les règles de fonctionnement du conseil d'administration;* la majorité des membres étant présents, la séance est déclarée valablement constituée. Il est 19 h 35.

M. Marc-André Gauthier, président, souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration (CA).

2. Ordre du jour

Résolution 2026-08-25-CA-01

Il est proposé par Josée Drouin :

D'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

- Au point 3. *Élection à la présidence et à la vice-présidence.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.1. Dépôt des assermentations des nouveaux membres du conseil d'administration (documents).

En conformité avec l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, les administrateurs dont le mandat a été renouvelé et les nouveaux administrateurs, soient Véronique Beaulac, Josée Drouin, Catherine Gérin, Brigitte Marquis et Anne-Marie Noël ainsi que Marc-André Gauthier et Guy Lajoie ont prêté serment dans les trente (30) jours de leur entrée en fonction.

Ces derniers ont prêté serment de remplir fidèlement les devoirs de leur charge au meilleur de leur jugement et de leur capacité.

2.2. Inscription au procès-verbal des nouveaux membres désignés au conseil d'administration.

Une entrée de ces sept (7) serments est faite dans le livre des délibérations du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières

3. Élection à la présidence et à la vice-présidence du CA (document)

Résolution 2026-08-25-CA-02

Considérant que le mandat de monsieur Marc-André Gauthier a pris fin le 30 juin 2026 et que l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le mandat de la présidence prend fin en même temps que leur mandat en tant que membre du conseil d'administration du centre de services scolaire;

Considérant que l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'administration du centre de services scolaire nomme, parmi ses membres siégeant à titre de parent d'un élève, un président lorsque ce poste est vacant;

MAG MAG MO MO

Il est proposé par Guy Lajoie :

De nommer Marc-André Gauthier, membre parent, à titre de président du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-08-25-CA-03

Considérant que le mandat de Marie Josée Gagnon a pris fin le 30 juin 2026 et que l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le mandat de la vice-présidence prend fin en même temps que leur mandat en tant que membre du conseil d'administration du centre de services scolaire;

Considérant que l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'administration du centre de services scolaire nomme, parmi ses membres siégeant à titre de parent d'un élève, un vice-président lorsque ce poste est vacant;

Il est proposé par Guy Lajoie :

De nommer Anne Marie Noël, membre parent, à titre de vice-présidente du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Procès-verbaux – Séance régulière du CA du 23 juin 2026 et séance d'ajournement du CA du 29 juin 2026 – Adoption et suivi (documents)

Résolution 2026-08-25-CA-04

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil d'administration tenue le 23 juin 2026 au moins six heures avant le début de la présente séance;

Il est proposé par Véronique Beaulac :

Que la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 23 juin 2026 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-08-25-CA-05

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu copie du procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil d'administration tenue le 29 juin 2026 au moins six heures avant le début de la présente séance;

Il est proposé par Anne-Marie Noël :

Que la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 29 juin 2026 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Correspondance

5.1. De madame Sonia LeBel, ministre de l'Éducation : Confirmation d'une nouvelle entente annuelle de gestion et d'imputabilité entre le ministère de l'Éducation et chacun des centres de services scolaires (document).

6. Période de questions du public

Aucune question n'est posée.

7. Parole aux élèves

Aucune question n'est posée.

7.1. Vitrines sur les écoles et les centres

Aucune présentation faite dans le cadre de la présente séance.

8. Mot de la présidence

Marc-André Gauthier, président, souhaite la bienvenue à tous, plus particulièrement aux nouveaux membres du conseil d'administration et souhaite à tous une belle rentrée scolaire 2026-2027.

9. Mot du directeur général par intérim et reddition de comptes (document)

Mario Champagne, directeur général par intérim, réitère son engagement à ce titre. Il assurera la continuité des opérations et veillera à faciliter la transition entre Mme Marie-Claude Huberdeau et la personne qui sera nommée pour lui succéder. Il profite de l'occasion pour remercier ses collègues, mesdames Sylvie Ménard et Louise Berleur, ainsi que l'ensemble des directions de service pour leur collaboration et leur soutien.

De plus, il dépose un document consolidant les décisions prises par la direction générale, dans le cadre du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs*, depuis la dernière séance du conseil d'administration. Il précise que les administrateurs ont eu l'occasion de lui adresser leurs questions à l'égard de celles-ci et s'en sont déclarés satisfaits.

9.1. Rapport de la rentrée 2026-2027 (document séance tenante)

Mario Champagne et l'ensemble des directions de services présentent brièvement les faits saillants de la présente rentrée scolaire. À cet effet, un document intitulé « *Rapport de la rentrée 2026-2027 »* est déposé.

10. Points de décision

10.1. Dépôt des déclarations et engagements des nouveaux administrateurs - *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* (document joint et documents séance tenante).

Résolution 2026-08-25-CA-06

Considérant que l'article 4 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire* stipule que « *Le membre doit connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, s'engager à les respecter et à en promouvoir le respect. Il doit au plus tard à la première séance du conseil d'administration qui suit son entrée en fonction, signer une déclaration à cet effet. Ces déclarations sont déposées devant le conseil d'administration* »;

Considérant l'arrivée de mesdames Josée Drouin, Catherine Gérin et Brigitte Marquis à titre de membres de conseil d'administration du CSSDHR;

Considérant le nouveau mandat accordé à mesdames Véronique Beaulac et Anne-Marie Noël ainsi que de messieurs Marc-André Gauthier et Guy Lajoie;

Il est proposé par Véronique Beaulac :

Que soit déposées les déclarations et engagements de mesdames Véronique Beaulac, Josée Drouin, Catherine Gérin, Brigitte Marquis et Anne-Marie Noël ainsi que de messieurs Marc-André Gauthier et Guy Lajoie, et ce, tel que prévu à l'article 4 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2. Dépôt des déclarations d'intérêts des administrateurs – *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* (document joint et documents séance tenante)

Résolution 2025-08-25-CA-07

Considérant que l'article 12 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire* stipule que « Dans les 60 jours qui suivent son entrée en fonction et, par la suite, annuellement, le membre doit déposer devant le conseil d'administration une

MAG MAG MO MO

déclaration des intérêts personnels que lui ou une personne qui lui est liée a dans des immeubles situés sur le territoire du centre de services scolaire au conseil duquel il siège et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec le centre de services scolaire. »;

Il est proposé par Marie-Claude St-Onge :

Que soit déposées les déclarations des intérêts des administrateurs, prévues à l'article 12 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3. Nomination du responsable du traitement des plaintes – substitut (document)

Résolution 2026-08-25-CA-08

Considérant que l'article 24 de la *Loi sur le protecteur national de l'élève* prévoit que le responsable du traitement des plaintes est désigné parmi les membres du personnel du centre de services scolaire par le conseil d'administration de celui-ci*;*

Considérant que, le 23 mai 2023, le CA a nommé madame Manon Ouellet à ce titre, aux termes de la résolution 2023-05-23-CA-07;

Considérant que le Centre de services scolaire peut nommer plus d'un responsable du traitement des plaintes;

Il est proposé par Pascal Vaillancourt :

De nommer une deuxième responsable du traitement des plaintes, soit Me Sabrina Di Pisa, avocate au Service du secrétariat général et des affaires corporatives, à ce titre pour le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.4. Nomination des membres au comité de vérification (document)

Résolution 2026-08-25-CA-09

Considérant que l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'administration doit instituer un comité de vérification;

Considérant que ce comité a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire pour veiller à la mise en place de mécanismes de contrôle interne et à l'utilisation optimale des ressources du centre de services scolaire. Le comité doit s'adjoindre au moins un membre du personnel du centre de services scolaire ayant une compétence en matière comptable ou financière;

MAG MAG MO MO

Considérant que le comité de vérification est formé de cinq (5) administrateurs du conseil d'administration, dont au moins un (1) membre parent, un (1) membre du personnel et un (1) membre de la communauté. Les deux autres postes pouvant être occupés par l'un ou l'autre des membres des 3 groupes;

Considérant que le mandat des administrateurs nommés est venu à échéance;

Considérant les discussions tenues entre les membres du conseil d'administration;

Il est proposé par Valérie Matte :

Que Véronique Beaulac, Mohammed Bouhrir, Mathieu Jeanneau, Guy Lajoie et Pascal Vaillancourt soient désignés pour siéger au comité de vérification pour l'année scolaire 2026-2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.5. Nomination des membres au comité de gouvernance et d'éthique (document)

Résolution 2026-08-25-CA-10

Considérant que l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'administration doit instituer un comité de gouvernance et d'éthique;

Considérant que ce comité a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire dans l'application des normes d'éthique et de déontologie. Il a aussi pour fonction d'élaborer les critères et modalités pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration du centre de services scolaire. Il s'assure enfin que tous les membres de ce conseil et les membres des conseils d'établissement suivent la formation élaborée par le ministre en vertu du deuxième alinéa de l'article 459.5.32;

Considérant que le comité de gouvernance et d'éthique est formé de cinq (5) administrateurs du conseil d'administration, dont au moins un (1) membre parent, un (1) membre du personnel et un (1) membre de la communauté. Les deux autres postes pouvant être occupés par l'un ou l'autre des membres des 3 groupes;
Considérant que le mandat des administrateurs nommés est venu à échéance;

Considérant les discussions tenues entre les membres du conseil d'administration;

Il est proposé par Josée Drouin :

Que Mohammed Bouhrir, Guy Lajoie, Valérie Matte et Marie-Claude St-Onge soient désignés pour siéger au comité de gouvernance et d'éthique pour l'année scolaire 2026-2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MAG MAG MO MO

10.6. Nomination des membres au comité des ressources humaines

Résolution 2026-08-25-CA-11

Considérant que l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'administration doit instituer un comité des ressources humaines;

Considérant que ce comité a notamment pour fonction d'assister le directeur général du centre de services scolaire dans l'élaboration d'un profil de compétence et d'expérience ainsi que des critères de sélection des personnes nommées par le centre de services scolaire en application des articles 96.8, 110.5 ou 198. De plus, il élabore un programme de planification de la relève en gestion au sein du centre de services scolaire.

Considérant que le comité des ressources humaines est formé de cinq (5) administrateurs du conseil d'administration, dont au moins un (1) membre parent, un (1) membre du personnel et un (1) membre de la communauté. Les deux autres postes pouvant être occupés par l'un ou l'autre des membres des 3 groupes;

Considérant que le mandat des administrateurs nommés est venu à échéance;

Considérant les discussions tenues entre les membres du conseil d'administration;

Il est proposé par Véronique Beaulac :

Que Josée Drouin, Marc-André Gauthier, Anne-Marie Noël et Marie-Claude St-Onge soient désignés pour siéger au comité des ressources humaines pour l'année scolaire 2026-2027.

10.7. Nomination des membres au comité du Plan d'Engagement vers la réussite (PEVR) (document)

Résolution 2026-08-25-CA-12

Considérant que le conseil d'administration a modifié le comité d'engagement vers la réussite composé d'administrateurs, aux termes de la résolution 2023-08-29-CA-14;

Considérant que le comité d'engagement vers la réussite est formé de cinq (5) administrateurs du conseil d'administration, dont au moins un (1) membre parent, un (1) membre du personnel et un (1) membre de la communauté. Les deux autres postes pouvant être occupés par l'un ou l'autre des membres des 3 groupes;

Considérant que le mandat des administrateurs nommés est venu à échéance;

Considérant les discussions tenues entre les membres du conseil d'administration;

Il est proposé par Pascal Vaillancourt :

Que Véronique Beaulac, Marc-André Gauthier, Brigitte Marquis, Valérie Matte et Anne-Marie Noël soient désignés pour siéger au comité d'engagement vers la réussite pour l'année scolaire 2026-2027.

MAG MAG MO MO

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.8. Nomination des membres au comité consultatif du transport scolaire (document)

Résolution 2026-08-25-CA-13

Considérant que l'article 188 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que chaque centre de services scolaire qui organise le transport des élèves doit instituer un comité consultatif du transport dont la composition, le fonctionnement et les fonctions doivent être conformes au règlement du gouvernement.

Considérant que l'article 2 du *Règlement sur le transport des élèves* prévoit la composition du comité consultatif du transport des élèves du centre de services scolaire;

Considérant qu'il est prévu que deux administrateurs siègent au comité consultatif du transport des élèves;

Considérant que le mandat des administrateurs nommés est venu à échéance;

Considérant les discussions tenues entre les membres du conseil d'administration;

Il est proposé par Valérie Matte :

Que Josée Drouin et Anne-Marie Noël soient nommées pour siéger au comité consultatif du transport des élèves du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières pour l'année scolaire 2026-2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.9. Demandes d'ajout d'espace dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2027-2037 (documents)

Résolution 2025-08-25-CA-14

Considérant les demandes d'ajout d'espace déjà déposées par le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières dans les dernières années;

Considérant les prévisions de clientèle du ministère de l'Éducation;

Considérant l'analyse des tendances de la clientèle élaborée par le Service de l'organisation et du transport scolaire;

Considérant qu'au cours des dernières années, le nombre d'élèves du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières a connu une croissance continue, créant ainsi une pénurie de locaux dans les secteurs visés par les demandes;

Considérant que le Centre de services scolaire anticipe un manque d'espace pour les élèves de niveau primaire et secondaire;

Considérant l'augmentation de la clientèle issue de l'immigration;

MAG MAG MO MO

Considérant que ces demandes visent également à répondre au programme de scolarisation des maternelles 4 ans;

Considérant qu'il y a également un manque d'espace pour la formation professionnelle et la formation générale aux adultes;

Considérant que ces ajouts d'espace sont nécessaires et prioritaires afin de permettre au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières d'offrir et de dispenser adéquatement le Programme de l'école québécoise à l'ensemble de ses élèves;

Il est proposé par Anne-Marie Noël :

Que le conseil d'administration autorise le dépôt des demandes du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières auprès du ministère de l'Éducation, dans le cadre de la mesure « Plan québécois des infrastructures 2027-2037 », soit :

La reconduction de 10 demandes d'ajout d'espace des années précédentes :

- nouveau Centre de formation professionnelle et de formation générale aux adultes;
- nouvelle école secondaire pour 870 élèves dans la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;
- nouvelle école secondaire pour 609 élèves dans la ville de Richelieu;
- nouvelle école primaire dans le territoire 863P04 pour 18 classes;
- Agrandissement et réaménagement de l'école Hamel, soit l'ajout de 18 classes ainsi que la démolition et la reconstruction de 2 classes.
- agrandissement de l'école Notre-Dame-de-Lourdes, secteur Saint-Jean-sur-Richelieu, soit l'ajout de 10 classes;
- agrandissement de l'école Sainte-Anne dans la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois, soit l'ajout de 6 classes.
- agrandissement de l'école de Richelieu, édifice Saint-Joseph, soit l'ajout de 4 classes;
- agrandissement de l'école primaire Napoléon-Bourassa située à Saint-Jean-sur-Richelieu, soit l'ajout de 8 classes ;
- relocalisation et ajout d'espace à l'école Alberte-Melançon dans la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix pour la construction de 12 classes.

De ne pas reconduire la demande d'ajout d'espace pour l'école Saint-Alexandre.

Une nouvelle demande de travaux majeurs et d'agrandissement de la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot afin d'y ajouter des classes pour environ 300 élèves.

Une nouvelle demande d'ajout d'espace pour l'achat de modulaires afin d'ajouter un maximum de 9 classes à l'École professionnelle des Métiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Rapports des comités

11.1. Rapport du comité de vérification

Aucun comité ne s'est tenu depuis la dernière séance du CA.

MAG MAG MO MO

11.2. Rapport du comité de gouvernance et d'éthique

Aucun comité ne s'est tenu depuis la dernière séance du CA.

11.3. Rapport du comité des ressources humaines

Aucun comité ne s'est tenu depuis la dernière séance du CA.

11.4. Rapport du comité consultatif du transport

Aucun comité ne s'est tenu depuis la dernière séance du CA.

11.5. Rapport du comité PEVR du CA

Aucun comité ne s'est tenu depuis la dernière séance du CA.

12. Affaires diverses

Aucun point n'est ajouté.

13. Levée de la séance

Résolution 2026-08-25-CA-15

Il est proposé par Catherine Gérin :

Que la séance soit levée à 20 h 28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Évaluation de la rencontre

Marc-André Gauthier
Marc-André Gauthier (Oct 27, 2026 09:53:13 EDT)
Président du CA

Manon Ouellet
Manon Ouellet (Oct 27, 2026 11:12:23 EDT)
Secrétaire générale

MAG MAG MO MO

03_CA_PV_2026-08-25

Final Audit Report 2026-10-27

Created:	2026-10-21
By:	Jessica Thibert (jessica.thibert@cssdhr.gouv.qc.ca)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAAs2zoBzv01Hvky5vN16kHUZEvcrnIpKhM

"03_CA_PV_2026-08-25" History

Document created by Jessica Thibert (jessica.thibert@cssdhr.gouv.qc.ca)
2026-10-21 - 1:36:16 PM GMT

Document emailed to marc-andre.gauthier@cssdhr.gouv.qc.ca for signature
2026-10-21 - 1:40:20 PM GMT

Email viewed by marc-andre.gauthier@cssdhr.gouv.qc.ca
2026-10-27 - 1:51:20 PM GMT

Signer marc-andre.gauthier@cssdhr.gouv.qc.ca entered name at signing as Marc-André Gauthier
2026-10-27 - 1:53:11 PM GMT

Document e-signed by Marc-André Gauthier (marc-andre.gauthier@cssdhr.gouv.qc.ca)
Signature Date: 2026-10-27 - 1:53:13 PM GMT - Time Source: server - Signature Appearance Selected: TYPE

Document emailed to manon.ouellet@cssdhr.gouv.qc.ca for signature
2026-10-27 - 1:53:14 PM GMT

Email viewed by manon.ouellet@cssdhr.gouv.qc.ca
2026-10-27 - 3:11:13 PM GMT

Signer manon.ouellet@cssdhr.gouv.qc.ca entered name at signing as Manon Ouellet
2026-10-27 - 3:12:21 PM GMT

Document e-signed by Manon Ouellet (manon.ouellet@cssdhr.gouv.qc.ca)
Signature Date: 2026-10-27 - 3:12:23 PM GMT - Time Source: server - Signature Appearance Selected: TYPE

Agreement completed.
2026-10-27 - 3:12:23 PM GMT